

# MAIRIE DE SAINT-YORRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 22/03/24  
Date d'affichage 22/03/24  
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 19 / Votants : 20

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 5 avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

### Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph	M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure
M. NOCART Eddy	Mme MOUBAMBA Stéphanie	M. CORRE Patrice
Mme GRIMARD Eliane	M. DESFEMMES Didier	Mme METENIER Patricia
Mme BRUYERE Mireille	Mme COULON Sylvie	M. MARCAUD Hugues
Mme VERNIS Cécile	Mme FERNANDEZ Maryline	Mme LAFARGE Audrey
M. CONIL Gaël	M. LEBON Thierry	M. DE SOUZA Bertrand
M. DEBOST Anthony		

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia

### Absents :

M. RENÉ David                      M. DIFALLAH Azdine                      M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 19 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme BRUYERE Mireille est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## 10- Budget primitif de la Commune 2024 (annexes 2 et 2 bis)

*Rapporteur / Hugues MARCAUD*

Le budget 2024 de la Commune est présenté avec reprises des résultats et Restes à Réaliser 2023.

Ce budget est équilibré par les taxes à taux identiques de 2023, marquant ainsi la volonté municipale de ne pas augmenter la pression fiscale tout en maintenant un haut niveau de services publics à des prix accessibles, en continuant à investir.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Budget Prévisionnel 2024 en tenant compte de l'affectation des résultats ainsi que des taux votés lors de la précédente séance du Conseil municipal.

Le Budget est équilibré en fonctionnement et investissement :

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	4 892 441.63 €
Recettes	4 892 441.63 €

### INVESTISSEMENT

Dépenses	7 249 989.36 €
Recettes	7 249 989.36 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget primitif 2024 de la Commune, tel que présenté ci-dessus.

**Vote POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 10 avril 2024,

Le Maire,

Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,

Mireille BRUYERE

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com